



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-490

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-09-01-00032 - Arrêté de nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la DRFIP (2 pages)	Page 4
75-2023-09-01-00022 - Arrêté portant délégation de fonctions - conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Ile-de-France (1 page)	Page 7
75-2023-09-01-00018 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 19ème Buttes Chaumont (3 pages)	Page 9
75-2023-09-01-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 7ème (4 pages)	Page 13
75-2023-09-01-00003 - Arrêté portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (3 pages)	Page 18
75-2023-09-01-00023 - Arrêté portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) - PGE-CGF (3 pages)	Page 22
75-2023-09-01-00031 - Arrêté portant délégation de signature - conciliateurs fiscaux (3 pages)	Page 26
75-2023-09-01-00019 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 16ème Nord (3 pages)	Page 30
75-2023-09-01-00012 - Arrêté portant délégation de signature - SPF Paris 2 (2 pages)	Page 34
75-2023-09-01-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux - SIE - Antenne de Vierzon (2 pages)	Page 37
75-2023-09-01-00025 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - contrôle fiscal et affaires juridiques (cadres A - AFIPA) (3 pages)	Page 40
75-2023-09-01-00021 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 11ème (2 pages)	Page 44
75-2023-09-01-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 19ème (2 pages)	Page 47
75-2023-09-01-00026 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôle contrôle fiscal et affaires juridique - cadres A IP-IDIV (4 pages)	Page 50
75-2023-09-01-00027 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôle contrôle fiscal et affaires juridiques - cadres A rédacteur (7 pages)	Page 55

75-2023-09-01-00029 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôle judiciaire - Inspecteurs (2 pages)	Page 63
75-2023-09-01-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PRS DNVSF (2 pages)	Page 66
75-2023-09-01-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 10ème (3 pages)	Page 69
75-2023-09-01-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 14ème (4 pages)	Page 73
75-2023-09-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 20ème (3 pages)	Page 78
75-2023-09-01-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 3ème-4ème (4 pages)	Page 82
75-2023-09-01-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 13ème gare (3 pages)	Page 87
75-2023-09-01-00020 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 19ème Villette (2 pages)	Page 91
75-2023-09-01-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 20 Père-Lachaise (3 pages)	Page 94
75-2023-09-01-00016 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 20ème Charonne (3 pages)	Page 98
75-2023-09-01-00017 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris Centre (4 pages)	Page 102
75-2023-09-01-00028 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal - cadres A - pôle judiciaire (2 pages)	Page 107
75-2023-09-01-00024 - Arrêté portant délégation générale de signature - pôle contrôle et affaires juridiques (2 pages)	Page 110
75-2023-09-01-00005 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - septembre 2023 (4 pages)	Page 113
GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale	
75-2023-08-28-00010 - Décision n°2023-012 de délégation de signature (3 pages)	Page 118

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00032

Arrêté de nomination du conciliateur fiscal
départemental et des conciliateurs fiscaux
départementaux adjoints à la DRFIP



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**Nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs
fiscaux départementaux adjoints à la direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et du département de Paris**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, nomme à compter du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État, conciliateur fiscal départemental de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie BERTHON, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Valérie GUENERET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Stéphane VON GASTROW, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00022

Arrêté portant délégation de fonctions - conseil
régional de l'ordre des experts-comptables
d'Ile-de-France



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DE PARIS

Paris, le 1^{er} septembre 2023

94 RUE DE RÉAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris.

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2023 portant nomination de la commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île de France publié le 29 août 2023 ;

Décide :

Article 1– Délégation est donnée à :

Nadia HIMPENS, administratrice de l'Etat

Fabien HAMEL, inspecteur principal des Finances publiques

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de commissaire du gouvernement et de signer tous les actes s'y rattachant, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00018

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
19ème Buttes Chaumont

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
de PARIS 19ème " Buttes Chaumont "
19 Place de l'Argonne – 75019 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, Jean-Yves GROSS, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont » ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MELLOUK Mohamed	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
LAPIERRE Sabine	Inspecteur	15 000 €	15 000€
COUHARDE Murielle	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DELFAU Bruno	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €
ABROUCHE Katarzyna	Contrôleur	10 000 €
TOURE Moulaye	Contrôleur	10 000 €
DJAGBRE Justin	Contrôleur	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €
NORDMAN Stéphane	Contrôleur	10 000 €
NIZAN Christophe	Contrôleur	10 000 €
DRAME Youssouf	Contrôleur	10 000 €
BODIN Emmanuel	Contrôleur	10 000 €
AIT ABDERRAHMANE Arezki	Agent administratif principal	2 000 €
GALFANO Valerie	Agent administratif principal	2 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agent administratif principal	2 000 €
PROST Priscillia	Agent administratif principal	2 000 €
AMZALLAG Yaffa	Agent administratif principal	2000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUBERT Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
NIZZI Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
NORDMAN Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VECTEN Anne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GALEWSKI Delphine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DA COSTA Samuel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
NIZAN Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DRAME Youssouf	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CHALABI Sarah	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
COLIN Fabrice	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BLANCHET Nathalie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
AKOUMA BIDZA Olivia	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MANTES Véronique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
LAIDOUNI Mohammed	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Armel	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BEDU Christophe	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TALAYA Anne-Sophie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TANDJIGORA Diaryatou	Agent contractuel de Cat C	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/09/2023

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des
Particuliers de Paris 19ème " Buttes Chaumont "

"SIGNÉ"

Jean Yves GROSS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00013

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
7ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 7ème

9, place Saint Sulpice
75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Eric DUNAS, Administrateur des Finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRUGERE et Messieurs Valéry CYRILLE, Cyril DELICQUE, Frédéric WIRTZ, Inspecteurs des Finances publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE	M. Frédéric WIRTZ

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Jacky LAFON	M. Joseph MAGNARD
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Frédéric ZALATEU
M. Samuel PICARD	Mme Marie-Claude MENARD	/
/	/	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Jean-Christophe HUBERT
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	M. Marc MORVAN
M. Grégory BOUCHE	/	/

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Christophe HUBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros

Prénom et Nom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Christophe HUBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00003

Arrêté portant délégation de signature (centre
de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité
de la directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

Décision du 1^{er} septembre 2023

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu la décision du 3 avril 2017 portant affectation de Monsieur Dominique PROCACCI, administrateur général des finances publiques à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral 75-2023-05-24-00001 du 24 mai 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Dominique PROCACCI, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 24 mai 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du Centre de Gestion Financière
- Mme Marine LE BERRE, inspectrice des Finances publiques, adjoint au responsable du Centre de Gestion Financière,
- Mme Yasmina MOGNI, inspectrice des finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du Centre de Gestion Financière,
- M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Nicolas BELAUD, contrôleur des finances publiques,
- M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des finances publiques,
- Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des finances publiques,
- M. Joël CECILE, agent administratif principal des finances publiques,
- M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Ruddy CLAUDE, contrôleur des Finances publiques,
- M. Jean-Luc DAQUE, contrôleur des finances publiques,
- M. Jean-Michel DORLEANS, agent administratif principal des finances publiques,
- Mme Chimene FIDELIN, agente administrative principale des finances publiques,
- M. Arnaud GUILLOTTEL, contrôleur des finances publiques,
- M. Ahmed HASSANI, contrôleur des finances publiques,
- Mme Magali JAILLET, contrôleuse des finances publiques,
- M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des finances publiques,
- M. Guy LAM DIT NENG, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Pascale MERCIER, agente administrative principale des finances publiques,
- M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Suzel NEVEUX, contrôleuse principale des finances publiques,
- Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des finances publiques,
- Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des finances publiques,
- M. Régis PINAULT, agent administratif principal des finances publiques,
- M. Joël PONS, contrôleur des finances publiques,
- M. Edmond POPIOLEK, contrôleur des finances publiques,
- M. Antony PREO, agent administratif principal des finances publiques,
- M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des finances publiques,
- M. Alexandre ROCK, contrôleur des finances publiques,
- Mme Aurélie SAGAN, agente administrative principale des finances publiques,

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La décision du 4 mai 2023 portant délégation de signature au profit des agents du centre de gestion financière pour les opérations relevant du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait le 01/09/2023

L'administrateur général des finances publiques ,
Directeur du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale d'Île-de-France et de Paris

signé

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00023

Arrêté portant délégation de signature (centre
de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité
de la directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris) - PGE-CGF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

Décision du 1^{er} septembre 2023
portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous
l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de
Paris)

La directrice du pôle gestion publique État de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice générale des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, responsable du Centre de Gestion Financière,

- M. Marine LE BERRE inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,
- Mme Yasmina MOGNI, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du Centre de Gestion Financière,
- M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,- M. Nicolas BELAUD, contrôleur des finances publiques,
- M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
- M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
- M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
- M. Ruddy CLAUDE, contrôleur des Finances publiques,
- M. Jean-Luc DAQUE, contrôleur des Finances publiques,
- M. Jean-Michel DORLEANS, agent administratif principal des Finances publiques,
- Mme Chimene FIDELIN, agente administrative principale des Finances publiques,
- M. Arnaud GUILLOTTEL, contrôleur des Finances publiques,
- M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Magali JAILLET, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
- M. Guy LAM DIT NENG, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Pascale MERCIER, agente administrative principale des Finances publiques,
- M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Suzel NEVEUX, contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
- M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
- M. Joël PONS, contrôleur des Finances publiques,
- M. Edmond POPIOLEK, contrôleur des Finances publiques,
- M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
- M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
- M. Alexandre ROCK, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Aurélie SAGAN, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 2

La décision du 4 mai 2023 portant délégation de signature pour le centre de gestion financier est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 4 septembre 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Île-de-France).

Fait le 1^{er} septembre 2023

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice du Pôle Gestion Publique de l'État de la
direction régionale d'Île-de-France et de Paris

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00031

Arrêté portant délégation de signature -
conciliateurs fiscaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**L'administratrice générale des
finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Île-de-France et
du département de Paris**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatifs aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2023 désignant : Monsieur Frédéric BENTEJAC, conciliateur fiscal départemental, Madame Nadia HIMPENS, Monsieur Pascal BOUTHIER, Madame Camille ALBERTI, Madame Virginie BOUHADANA, Madame Sylvie GEOFFRAY, Madame Claire MONTBARBON, Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, Madame Anne VILLIERS, Mme Sylvie BERTHON, Monsieur Jean-Pierre CASTET, Madame Marie-Laure MORISOT, Madame Sabine SCHMITT, Monsieur Dominique SERGI, Monsieur Eric GLADIEU, Madame Valérie GUENERET, Madame Nathalie QUIQUELY et Monsieur Stéphane VON GASTROW, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État, conciliateur fiscal départemental de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .

Madame Sylvie BERTHON, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Valerie GUENERET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Stéphane VON GASTROW, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00019

Arrêté portant délégation de signature - SIP
16ème Nord

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
SIP Paris 16E Nord
12 rue Georges Sand
75796 PARIS cedex 16**

ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 16E Nord**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MATHIEU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. SCHAEFFER Jules M. LEBLOIS Thomas	Mme Sophie VIVIES M. Pierre RESSEGUIER
---	---

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Christophe LE MAUX	M. Gregoire FERNANDEZ-MARCOTTE
Mme Anne FOUCAULT	M. Thibaut MARMORAS
Mme Virginie VILAIN	M. Henri SENE
Mme Audrey SOULEYREAU	Mme Peggy TRAVAILLEUR
M Florian BADON	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Yann GONDOUIN	M. Emmanuel GUERARD
Mme Anne Laure TANTALE	Mme Séverine MALKIC

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, aux agents désignés et dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Jules SCHAEFFER	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Thomas LEBLOIS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. Pierre RESSEGUIER	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. Florian BADON	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
Mme Nawelle DAHO	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Romain DEMONCEAU	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
M. Magalie GROS-DESIR	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €

M. Denis JOSIERE	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
M. Gladys MATHURINE	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Marion LE NY	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
M. Sebastien VAUTRIN	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
M Milanko VUKOVIC	Agent des finances publiques	5 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Mme Isabelle MATHIEU	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
M. Jules SCHAEFFER	Inspecteur des finances publiques
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques
M. Thomas LEBLOIS	Inspecteur des finances publiques
M. Pierre RESSEQUIER	Inspecteur des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS, le 01/09/2023

Le comptable, responsable du service des impôts
des particuliers de **Paris 16E Nord**,

Signé

Gwénaelle MARTIN

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00012

Arrêté portant délégation de signature - SPF Paris

2

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SPF PARIS 2
6, Rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, Denis AULARD, Administrateur des Finances publiques adjoint , responsable du service de la publicité foncière de PARIS 2,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry MANDON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 2, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents des finances publiques de catégorie A, désignés ci-après :

- Mme Catherine GARRIDO ;

- Mme Edith SALLER ;

- Mme Patricia HOPFER.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 01/09/2023

Le comptable,
responsable du service de la publicité foncière Paris 2,

Signé

Denis AULARD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux - SIE - Antenne de
Vierzon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Ile de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



À Paris, le 01/09/2023

Antenne SIE à VIERZON

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux

La directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à PREVOT Hervé, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Vierzon en charge pour la DRFIP d'Ile-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1^{er}-2^{ème}
- SIE Paris 8^{ème} ELYSEES
- SIE Paris 8^{ème} MADELEINE
- SIE Paris 17^{ème}

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 3 000 € par demande ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 3 000 € par demande ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BELOU Estelle	Inspectrice	3 000€
CORMIER Anthony	Inspecteur	3 000 €
LEGRAND Laura	Inspectrice	3 000 €
TRAORE Adama	Inspectrice	3 000 €

Article 3

Le présent arrêté s'applique à compter du 1er septembre 2023.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie Mahieux

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00025

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
contrôle fiscal et affaires juridiques (cadres A -
AFIPA)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Le 1^{er} septembre 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires :

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bernard BOULARAND	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Jean-Bernard BUFORT	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Thierry GUENA	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Christophe MULLER	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Marie-Catherine PUCCINELLI	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Anne VILLIERS	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Olivier WINCKLER	Administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00021

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE 11ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 11^{ème}

39 - 41, rue Godefroy-Cavaignac

75536 Paris cedex 11

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 11^{ème}, Madame Marie-Pauline DURAND,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CADRET-BORREL Maryse.	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DESEUZES Laurent	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FEVRIER Jérôme	contrôleur	10 000 €	5 000 €
FREY Hélène	inspecteur	15 000 €	7 500 €
HELLAL Mehdi	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
HOARAU Gaëlle	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
JAMEUX MéliSSa	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAAROUCSI Taoufik	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LE MOING Nicolas	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SANCHEZ Catherine	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SICARD Michel	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
WELKE Olivier	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 11^{ème},

Signé

Marie-Pauline DURAND
Inspectrice divisionnaire des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE 19ème

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 19ème, Madame Cécile ADAMOU-MBAZOA,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHANTELOSE Elisabeth	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
COURET Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PENET Maxime	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PIERA Cédric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SASTRE Aurélie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
THIBAULT Patrice	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERNARDI Franck	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
BOULEAU Frédéric	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 19ème,

Signé

Cécile ADAMOUMBAZOA,
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00026

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôle contrôle fiscal et affaires juridique - cadres
A IP-IDIV



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 1^{er} septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000€ en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;

- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Ile de France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Laetitia BALLIS	Inspectrice principale
Mme Sylvie BEROUJON	Inspectrice principale
Mme Sylvie BERTHON	Inspectrice principale
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspectrice principale
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspectrice principale
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspectrice principale
Mme Saiya LU	Inspectrice principale
M. Jérôme MARFOND	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principale
Mme Nadine PEUCH	Inspectrice principale
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale

Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Charles CANNEVAL	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Valérie GUENERET	Inspectrice divisionnaire
M. Philippe JACOMO	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspectrice divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire

Mme Amélie VIGIER	Inspectrice divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspectrice divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00027

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôle contrôle fiscal et affaires juridiques - cadres
A rédacteur



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe et dans la limite des montants définis en annexe, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1	
Contentieux des particuliers	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Stéphanie LAJOANIE-DALAYA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sabine MATOU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ghufrana SARFRAZ	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
		M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Ludovic CORMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Marc JAUDEL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
		Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
		Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean-Louis FAURE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie COUPE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Bruno DUPUY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

Pôle gestion fiscale	Mme Laetitia FROMENT	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean-Pierre LEPARQUIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. François SENECHAL	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Baptiste ZEMMAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Sébastien BRETHOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances	40 000 €	40 000 €

Pôle gestion fiscale		publiques		
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Daniel VARDON-CALLET	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00029

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôle judiciaire - Inspecteurs

Paris, le 1^{er} septembre 2023

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

94 rue Réaumur

75104 Paris cedex 02

Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux Inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle Judiciaire , dont les noms suivent :

Inspecteurs des finances publiques	Limite visée au 1^e, 2^e et 3^e de l'article 1
BAKIOUI JEHANE	150 000 €
BROUST SOPHIE	150 000 €
LASECA MICHEL	150 000 €
LAYOUS ASSAD	150 000 €
LEFRANC MARIE-HELENE	150 000 €
PIQUET VINCENT	20 000 €
PINON CHRISTINE	150 000 €
VRAY MARIE-DOMINIQUE	150 000 €

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires de premier degré .

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administratrice générale des finances publiques
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - PRS
DNVSF

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)
de la Direction Nationale des Vérifications
de Situations Fiscales
9 Rue d'Uzès
75075 Paris cedex 02

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Madame Maud DANIEL-PREVEL, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 4 août 2023 désignant Madame Maud DANIEL-PREVEL comptable du PRS DNVSF à compter du 1^{er} septembre 2023

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Samia TCHAM, inspectrice divisionnaire HC, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la DNVSF à effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60.000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, à l'exception du point 4 ;

4°) la délégation des actes relatifs aux prises de garanties relèvent de la compétence des inspecteurs ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Odile DOMONT	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Pierre DELATTRE	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Youssef LAALAJ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Chantal CHARBON	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Cynthia DOMBROWSKI	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Laurent GAU	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Guillaume GUERLE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Julie TATANGELO	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Lucie BOUCLET	agent	2 000 €	2 000 €
Johnatan FRANCOIS	agent	2 000 €	2 000 €
Martin LEROY	agent	2 000 €	2 000 €
Aïdi VALERA-GOMES	agent	2 000 €	2 000 €
Marine ANTOINE BOISNE	Contractuelle	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/09/2023
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement
spécialisé,

Signé

Maud DANIEL-PREVEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
10ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

Désignation du service :PARIS 10E

5,cité PARADIS

75475 - PARIS CEDEX 10



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Didier MILLAUD, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10E

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur François ROUGIER, Inspecteur Divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RAJAONSON Hoby	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DULIEUX Dominique	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ALFANDARY David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALIOUA Naïme	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ATHENOUR Guillaume	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BIEHLER Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRUET Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BINET Pascale	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BUI Maï	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CLEMENT Emilie	Contrôleur	10 000€	10 000€
CLEMENT Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DE-SOUSA Maylis	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
EVERHARD Magali	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
HONORE Maguy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEBLANC Dominique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MACREZ Luc	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €



Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MERCIER Sylvain	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PALDUPLIN Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PERZ Fabien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PEYTAVI Thierry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RICOLLEAU Ivan	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SAINT-AIMEE Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TIENOT Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TOCHON-BRENNER François	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TORRES Gilles	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TOURIRI Abdelhafid	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BA Djenaba	Agent	2 000 €	2 000 €
BALESTIE Catherine	Agent	2 000 €	2 000 €
CHALA Fazia	Agent	2 000 €	2 000€
EL BOUZIANI Ali	Agent	2 000 €	2 000 €
GENIN Florent	Agent	2 000 €	2 000 €
GOISMIER Florient	Agent	2 000€	2 000€
PASSERON Pierre-François	Agent	2 000 €	2 000 €
PERARD Lucas	Agent	2 000 €	2 000 €
POISSON Michel	Agent	2 000 €	2 000 €
SIMONNEAU Julien	Agent	2 000 €	2 000 €
TIMERLY Xavier	Agent	2 000€	2 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

La comptable, responsable du Service des Impôts des
Entreprises de PARIS 10^{ème}

Signé

Didier MILLAUD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00009

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
14ème

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS**

POLE DE GESTION FISCALE

SIE PARIS 14^{ème}

29 rue du Moulin Vert
75675 Paris Cedex 14

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Pierre VIGIER-BEAUBREUIL, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 14^{ème} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Stéphane BOUDERLIQUE, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Élodie GEAY, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Jean-Marc AMIENS, inspecteur des finances publiques ;

adjoint(e)s au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Cécile BRETECHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine ROSSET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Brigitte BERTHELOT	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CHARLES	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Astrid GUNOT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Pierre LEOPOLD	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Louis PAUL	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nadine PALCY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Sean PETOVIC	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme Olivia ROUSIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nora SAIB	Contrôleuse des finances publiques	10 000,00 €	10 000 €
Mme Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Malgorzata SZYDOLWSA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle VAN DIJK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Lauranne AYACHE	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Wendy BOSTON	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Fanny CABASSUT	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Océane RACHI	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Jeanne-Alice THEVENET	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Cécile BRETECHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Sandrine ROSSET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Brigitte BERTHELOT	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Sylvie CHARLES	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Astrid GUNOT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Pierre LEOPOLD	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Jean-Louis PAUL	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Nadine PALCY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Sean PETOVIC	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Olivia ROUSIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Nora SAIB	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Malgorzata SZYDOLWSA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Isabelle VAN DIJK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Lauranne AYACHE	Agente des finances publiques	2 000 €
M. Wendy BOSTON	Agent des finances publiques	2 000 €
Mme Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme Fanny CABASSUT	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Océane RACHI	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Jeanne-Alice THEVENET	Agente principale des finances publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris, le 01/09/2023

Le comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14^{eme}

Signé

Pierre VIGIER-BEAUBREUIL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
20ème

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Madame Rose-Marie GACHE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^e ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène GIRARD, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^e à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Bruno TEBAST	Monsieur Michel CHASSAING	Madame Ariane HORTOPAN
-----------------------	---------------------------	------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Rémy BERTONE	Madame Sophie BOULET	Madame Catherine DULONG
Madame Magali BUSNEL	Monsieur Johann COSTE	Madame Nicole GAUDUCHEAU
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Madame Patricia ESTAVIL	Madame Cécile MISSONNIER
Madame Isabelle KOEHLER	Monsieur Geoffray MILLION	Madame Fabienne POURCEL
M.Moctar SANOGO	Madame Claire PICHONNET	Monsieur Jamal SALEME
Madame Maite TORRES	Monsieur Jean Louis SERY	Madame Samira BOULAHIA

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Bruno TEBAST	Inspecteur	15000 €
Monsieur Michel CHASSAING	Inspecteur	15000 €
Madame Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15000 €
Monsieur Rémy BERTONE	Contrôleur	15000 €
Madame Sophie BOULET	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Jean Louis SERY	Contrôleur	15000 €
Madame Magali BUSNEL	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Johann COSTE	Contrôleur	15000 €
Madame Catherine DULONG	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Contrôleur	15000 €
Madame Patricia ESTAVIL	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Nicole GAUDUCHEAU	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Isabelle KOEHLER	Contrôleuse	15000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Geoffray MILLION	Contrôleur	15000 €
Madame Cécile MISSONNIER	Contrôleuse	15000 €
Madame Claire PICHONNET	Contrôleuse	15000 €
Madame Fabienne POURCEL	Contrôleuse Principale	15000 €
Monsieur Jamal SALEME	Contrôleur	15000 €
M. Moctar SANOGO	Contrôleuse	15000 €
Madame Samira BOULAHIA	Contrôleuse	15000 €
Madame Maite TORRES	Contrôleuse	15000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris le 01/09/2023
Le comptable, responsable de service des impôts des
entreprises de Paris 20^e.

Signé

Rose-Marie GACHE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
3ème-4ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

3ème-4ème
10, rue Michel Le Comte
75152 Paris Cedex 03



**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Christophe MARTINEAU, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LAKBIR Fouad, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à

- M. Gaillardot, Christophe, inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

- Mme PERRIN Pauline, inspectrice des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

- M. KHOURY Jean-Pierre, inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 50 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. ABOMNES Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
Mme ARMANI Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ADAM Romary	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BARBOTIN Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BRIGAND Eric	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CHEVALIER Frederic	Contrôleur des finances publiques		
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHERIFI Saadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. HURTAUD Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LESIEUR Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
M. MAGLIOCCO Stephan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROUGEAUX Antoni	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria-Soledad	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SAO Jean	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. THERON Gerald	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme AZZI Malika	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme BJAÏ Marion	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLOT Jean-Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme CAILLOT Olivia	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. FABER Philippe	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. FERNANDEZ Marc	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. KELOUA Luis	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LIN-KWANG Bruno	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MINICONI Paul-Francois	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MOREAU Adrien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme OMNES Barbara	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PANNETIER-JACQUEMART Sébastien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. SAMICA Fredy	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. SOUVANNA Eric	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. VALCKE Frédéric	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 01/09/2023
Le comptable,
responsable de service des impôts des entreprises
Paris 3^{ème}-4^{ème} ,

Signé
Christophe MARTINEAU

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00015

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
13ème gare



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

POLE DE GESTION FISCALE

SIP Paris 13ème La Gare

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cédex 13



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Eric MAHIEUX, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13ème La Gare ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 , L. 257 A, R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Nathalie TREMBLAY	M Théo ZEYEN
-----------------------	--------------

2°) dans la limite de 10 000 € aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après ;

Mme Nathalie CASTEL	Mme Françoise DELHOUME	Mme Nahla DJEBALI
Mme Evelyne SERVEAUX	M Hichem ERREIBEI	Mme Aurélie BRETOS
M. Roland NICOLAS		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Franck HACHARD	M. Philippe LESGUILLIER	Mme Annick DE MEERSCHMAN
Mme VIVIER Lise	Mme Sophie KOZOLE	Mme Béatrice PATEAU

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M Théo ZEYEN	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Céline LARZABAL	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Karine PERINET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M Anwar SAKHI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M Romain BERTHO	Agent des finances publiques	500 €
M Hervé TANNIOU	Agent des finances publiques	500 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiqués dans le tableau ci-après,

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M Théo ZEYEN	Inspecteur des finances publiques	12 mois	15 000 €
Mme LARZABAL Céline	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
Mme Karine PERINET	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €
M Anwar SAKHI	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €
M BERTHO Romain	Agent des finances publiques	6 mois	3 000 €
M Hervé TANNIOU	Agent des finances publiques	6 mois	3 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 01/09/2023

Le comptable, responsable du service des
impôts des particuliers de Paris 13ème La Gare

Signé

Eric MAHIEUX
inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00020

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
19ème Villette

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 19ème VILLETTE
17 place de l'Argonne, 75938 PARIS CEDEX 19

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **PARIS 19ème VILLETTE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée

- **M CHARMET Clément**, inspecteur adjoint au responsable du Service des Impôts des Particuliers de VILLETTE 19 °,
- **Mme ANNE Fayoll**, inspectrice adjointe au responsable du Service des Impôts des Particuliers de VILLETTE 19 °,
- **M. KOUANDA-MADINGOU Omer** inspecteur affecté au Service des Impôts des Particuliers de VILLETTE 19 °,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, sans limitation de montant, ni de nombre de mensualités ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AISSAOUI Billel	FOURNIER Dominique	POUGAJENDIRANE Shantana
SCHIMT Odelia	GOZE Frédéric	DERBAL-DETOURNE Nadia
LADET Frédéric	DAUPHANT Frédéric	

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BENYAHIA Bachir	CASTELLI Clément	PEPIN Aude
	HAMDI Aicha	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
COULON Françoise	B principale	10 000 €
FOURNIER Dominique	B Principale	10 000 €
CHEKROUN Audrey	B	10 000 €
FALQUEHRO Audrey	B	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 19ème Villette,

signé

Mohamed MELLOUK

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 20 Père-Lachaise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e PÈRE-LACHAISE
6, rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Matthieu BOUVET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e PÈRE-LACHAISE ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ALBAUX, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Père-Lachaise, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques (cat. A) désignés ci-après :

BOUTTAJANIA Satila	DUSAUTOIS Vincent	
--------------------	-------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, contrôleurs des finances publiques (cat. B) désignés ci-après :

AHIELA Thierry	DORMIOLA Nadine	MICHEL Odile
NEPOST Sandra	RAUCH Jean-Baptiste	SUEZ-PANAMA Harry
TOUBOL Allison	VEYRAT Louis	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques (cat. C) désignés ci-après :

BOUAKAZ Ahcène	BRISSE Jérôme	CHARBONNEAU Nathalie
ROUBAUD Régine	TATAR Emre	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CHENU Manuel	Contrôleur	5 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur Principal	5 000 €
AHIELA Thierry	Contrôleur Principal	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Contrôleur	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 01/09/2023

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Père-Lachaise,

Signé

Matthieu BOUVET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00016

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 20ème Charonne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e CHARONNE
6, rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Matthieu BOUVET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable par intérim du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e CHARONNE,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Louis CAMI-DEBAT, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Charonne, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques (cat. A) désignés ci-après :

DOUAY CARRION Stéphane	MONTFORT Jean-Luc	TALCONA Béatrice
------------------------	-------------------	------------------

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques (cat. B) désignés ci-après :

BOUDIN Christelle	DELORME Charles-Antoine	DUBOIS-ROUGIER Eric
DUPLESSIS Rudie	KWOON Alexandre	LEMIRE Patrick
LIBES Fabrice	MARCHINI Caroline	PASTOR Guillaume
QUILFEN Sylvie	YOMBI-OKONGO Patrice	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques (cat. C) désignés ci-après :

BOUKHIRA Khenata	CHESNAY Morgane	FOSSAERT Guillaume
HUSSON Daniel	MESSINA Guillaume	NORBERT Frédéric
PICAN Crystalle	REYNAUD David	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DUTARTRE Francis	Cadre B	5 000 €
SERGENT Nada	Cadre B	5 000 €
TERRIER Catherine	Cadre B	5 000 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Cadre B	5 000 €
CHESNAY Morgane	Cadre C	2 000 €
CISSE MAMA	Cadre C	2 000 €
LOISON Sylvie	Cadre C	2 000 €
PICAN Crystalle	Cadre C	2 000 €
ABDOU-NGAZI Moinafatima	Agent contractuel	2 000 €
IRADUKUNDA Honoré	Apprenti	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 01/09/2023

Le comptable, responsable par intérim du service
des impôts des particuliers de Paris 20^e Charonne,

Signé

Matthieu BOUVET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00017

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris Centre



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
CENTRE**

16 rue Notre-Dame-des-Victoires

75002 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Renzo CELANTE, administrateur des Finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris Centre ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Frédérique ABADIA, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris-Centre ;

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette : les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet

1°) dans la limite de 15 000 € aux inspecteurs des finances publiques désignés ci après :

M. Abdillah AHAMADA	Mme Hayat EL AHMADI	Mme Isabelle FALEMPE
Mme Chantal NICOLAS	M. Mourad RAMDAN	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Isabelle BERNARD	M. Laurent BOREL	M. Thierry BRIOLAY
Mme Catherine BRULE	M. Fabrice CAVARO	M. Benoit DERVOGNE
Mme Line ELMIN	Mme Isabelle GIRAULT	Mme Pascale LANTONNET
M. Philippe MINAUD	M. Hugues MORIN	Mme Martine NIQUE
M. Laurent NORTIER	M. Régis PACHURKA	M. Emmanuel RICORDEAU

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Samuel ARRINDELL	Mme Clorène BOSTON	M. Erwan CHAUVEL
M. Philippe CHEVALIER	M. Wilfried DE STOPPELEIRE	M. Patrice GOLIEZ
M. Olivier GRADWOHL	Mme Sandra MONTAGNE	Mme Lesly NARANJO-RICACHI

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade (catégorie)	Limite des décisions gracieuses
M. Abdillah AHAMADA	A	15 000 €
Mme Hayat EL AHMADI	A	15 000 €
Mme Isabelle FALEMPE	A	15 000 €
Mme Chantal NICOLAS	A	15 000 €
M. Mourad RAMDAN	A	15 000 €
M. Patrick BATRIN	B	10 000 €
M. Jean-Marc BOF	B	10 000 €
Mme Nadine BOUKOBZA	B	10 000 €
M. Yann CAMARET	B	10 000 €
Mme Patricia CINQUILLI	B	10 000 €
Mme Pascale DELAVault	B	10 000 €
Mme Sylvie GAREL	B	10 000 €
M. Adrien GRANGE	B	10 000 €
Mme Nathalie IMBERDIS	B	10 000 €
M. Thierry JAMORSKI	B	10 000 €
Mme Hanane LANSADE	B	10 000 €
Mme Pascale LANTONNET	B	10 000 €
Mme Chantal MAILLIEZ	B	10 000 €
M. Régis PACHURKA	B	10 000 €
M. Ghislain PERENA	B	10 000 €
M. Alain PHILIPPE	B	10 000 €
M. Philippe PULICINO	B	10 000 €
M. Serge RIOUAL	B	10 000 €
Mme Anita RODRIGUEZ	B	10 000 €
M. Abdel SEBBACHE	B	10 000 €
Mme Brigitte CESI	C	2 000 €
Mme Isabel FERNANDEZ-MARTINEZ	C	2 000 €
M. Yves JEANPIERRE	C	2 000 €
M. Eric JONQUEUR	C	2 000 €
Mme Clarisse SILO	C	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du service des impôts des particuliers des
de Paris Centre,

signé

Renzo CELANTE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00028

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et gracieux fiscal - cadres
A - pôle judiciaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 1^{er} septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et W 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence ALESSANDRI, Inspectrice Principale des finances publiques, Monsieur Vincent VIGIER, inspecteur principal et à Monsieur Jean-Luc RENAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € :

2° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

7° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

8° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00024

Arrêté portant délégation générale de signature -
pôle contrôle et affaires juridiques

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Le 1^{er} septembre 2023

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Sophie MAHIEUX, administratrice générale des Finances publiques, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Rémi VAN LEDE, administrateur de l'État, responsable du pôle contrôle et affaires juridiques ;
- M. Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle contrôle et affaires juridiques;
- Mme Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle contrôle et affaires juridiques,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00005

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts - septembre 2023

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} septembre 2023

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
HUMBERT Xavier	Paris 1 ^{er} – 2 ^e	
MARTINEAU Christophe	Paris 3 ^e – 4 ^e	
BINET Olivier	Paris 5 ^e - 13 ^e	
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e -7 ^e	
ARCHER Katia	Paris 8 ^e Élysées	
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine	
VERGUIN Pierre	Paris 9 ^e	
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e	
BOYER Philippe	Paris 11 ^e	
DUMONT Olivier	Paris 12 ^e	
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14 ^e	
TOUCHAIS Michel	Paris 15 ^e Est	
TAMAIN Michel	Paris 15 ^e Ouest	
BONNIN Philippe	Paris 16 ^e Sud	
SERVOZ Daniel	Paris 16 ^e Nord	
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e	
RECOUPE Nelly	Paris 18 ^e	
HEITZ Pascal	Paris 19 ^e	
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e	
	Services des Impôts des Particuliers :	
CELANTE Renzo	Paris Centre	
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 5/6 ^e	
DUNAS Eric	Paris 7 ^e	
MERIGOUX Lydie	Paris 9 ^e – 10 ^e	
ANDRE David	Paris 11 ^e	
AMALOU Martine	Paris 12 ^e	
MAHIEUX Eric	Paris 13 ^e La Gare	
ROCHE Alain	Paris 13 ^e Maison-Blanche	
GUICHARNAUD Françoise	Paris 14 ^e	
PAVY Pascal	Paris 15 ^e EST	
SBRISSA Nathalie	Paris 15 ^e OUEST	

DUCHENE Marc	Paris 16° Auteuil	
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16° Nord	
TESTEVUIDE Lionel	Paris 17°	
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18° Boucry	
CORBIER Stéphane	Paris 18° Grandes Carrières	
GROSS Jean-Yves	Paris 19° Buttes-Chaumont	
MELLOUK Mohamed, p.i	Paris 19° Villette	
BOUVET Matthieu p.i	Paris 20° Charonne	
BOUVET Matthieu	Paris 20° Père-Lachaise	
	Services de Publicité Foncière :	
AROLD Didier	Paris 1er bureau	
AULARD Denis	Paris 2ème bureau	
	Services Départementaux d'Enregistrement	
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare	
VALTAT Isabelle	Paris Saint Hyacinthe	
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice	
	Brigades de vérification:	
MANFÉ Carole	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre	
CLUZEL Pierre	4 ^e brigade de vérification Paris Centre	GAMRACY Nicole responsable au départ à la retraite de M. Cluzel : 01/12/2023
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre	
DUPERRIER Françoise, p.i	7 ^e brigade de vérification Paris Centre	
MANDIN Maël	9 ^e brigade de vérification Paris Centre	
CONTOUT Carole	11 ^e brigade de vérification Paris Centre	
DUPERRIER Françoise	14 ^e brigade de vérification Paris Centre	
FERRON Gaëlle	15 ^e brigade de vérification Paris Centre	
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est	
BUFORT Édith	3 ^e brigade de vérification Paris Est	
GAGNAIRE Stéphane	4 ^e brigade de vérification Paris Est	
GREEF Pascale	5 ^e brigade de vérification Paris Est	
LANGÉ Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est	
GUINARD Matthieu	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord	
MASSARD Thibault	2 ^e brigade de vérification Paris Nord	
CRIMIER Agnès	5 ^e brigade de vérification Paris Nord	
BROUAT Laurence	6 ^e brigade de vérification Paris Nord	
ROUSSET Philippe	7 ^e brigade de vérification Paris Nord	
DE MONTELLA Alain	8 ^e brigade de vérification Paris Nord	
PERRIN Françoise	9 ^e brigade de vérification Paris Nord	
LATUS César	10 ^e brigade de vérification Paris Nord	

GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest	
SAWYER Mickaël	5 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
LE JEUNE Zénaïde	6 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
MESTRUDE Claire	8 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
BOECHAT Myriam	9 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
CHARTRAIN Daniel	12 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
LEGRAIN Olivier	2 ^e brigade de vérification Paris Sud	
CAYLA Olivier	5 ^e brigade de vérification Paris Sud	
DHAINE Pierre-Marie	6 ^e brigade de vérification Paris Sud	
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	7 ^e brigade de vérification Paris Sud	
	Brigades Patrimoniales	
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1	
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2	
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3	
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1	
RAMOUNET Michel p.i	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2	VIGIER Vincent, responsable au départ à la retraite de Frédérique Rossi : 01/11/2023
MARILLER Serge	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3	
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4	
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5	
	Pôles Contrôle Expertise	
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}	Fusion des PCE 1 et PCE 2 au 01/09/2023
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 ^e et 4 ^e	
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14	
TESTEVUIDE Éliane	Pôle contrôle expertise Paris 6/7	
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Élysées	
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Madeleine	
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 9 ^e	
DUBOIS Frédéric, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 ^e	
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 ^e	
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 ^e	
HAIK Élise	Pôle contrôle expertise Paris 15 ^e	
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e Auteuil / La Muette	
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e Chaillot/Porte Dauphine	
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 ^e	
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18 ^e	
ADAMOUMBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19 ^e	
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20 ^e	

	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière	
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14°	
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13°	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7°	
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8°	
BESNARD MANGIN Caroline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre	
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12°	
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15°	
GRAVIERE Martine, p.i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16° Auteuil	
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16° Muette	
GRAVIERE Martine, p;i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16° Porte Dauphine	
SECONDI Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17°	
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20°	
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)	
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord	
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est	
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre	
TARDIVEL Nelly	BCR – Paris Sud-Ouest	
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)	
	Pôles de Recouvrement Spécialisé	
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1	
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2	
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF	
	Centres des Impôts Fonciers	
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1	
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2	

La Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-08-28-00010

Décision n°2023-012 de délégation de signature

Délégation n°2023-012

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

BUREAU DE LA LOI

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant la nomination par le Directeur d'Etablissement de Madame Albane BERNAT, en qualité de Directrice des Affaires Juridiques, à compter du 2 mai 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Directrice des Affaires Juridiques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Toutes notes relatives à l'organisation, l'animation de sa direction et l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

Délégation est donnée à Madame Albane BERNAT pour représenter le Directeur lors des audiences auprès du Tribunal judiciaire ou de la Cour d'appel de Paris, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- Tout acte administratif relatif à la constitution et au suivi administratif des dossiers de contrainte (soins psychiatriques à la demande du directeur ou du représentant de l'Etat) et nécessaire au contrôle du juge des libertés et de la détention, notamment :
 - Les décisions d'admission, de maintien, de modification de prise en charge et de levée des patients pris en charge en Soins Psychiatriques à la Demande du Directeur de l'établissement (SDDE),
 - Les autorisations de sortie de patients hospitalisés à la demande du Directeur,
 - Les courriers de refus de levée d'une mesure de soins psychiatriques à la demande d'un proche,
 - Les courriers d'information aux personnes ou proches ayant qualité pour agir dans l'intérêt de la personne hospitalisée,
 - Les courriers de saisine du Juge des libertés et de la détention dans le cadre du contrôle judiciaire des mesures administratives de soins sous contrainte et des décisions médicales d'isolement et de contention ;
 - Les requêtes en appel suspensif, saisines du Procureur et requêtes au fond devant la Cour d'appel de Paris,
 - Les conclusions en défense et en réplique du GHU Paris devant le Tribunal judiciaire et la Cour d'appel de Paris.
- Tout document administratif en lien avec l'activité du Bureau de la loi et plus particulièrement toute correspondance nécessaire à la gestion des mesures de soins sous contrainte, dans les rapports avec les autorités judiciaires, préfectorales et les tiers, notamment :
 - les accords administratifs de transferts de patients en soins psychiatriques sans consentement, en provenance ou à destination d'établissements extérieurs,
 - les accords de reprise de patients détenus en provenance du Centre pénitentiaire Paris la Santé hospitalisés sur le GHU Paris, en cas de séjour à l'Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de patients .

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Laëtizia BARBOT, Adjoint administratif, Responsable du bureau de la loi, à défaut à Madame Laura DO NASCIMENTO , Adjoint administratif, Responsable adjointe du bureau de la loi, à défaut à Madame Justine PIGGIOLI, Attachée d'administration hospitalière en charge des affaires juridiques**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2 et de représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, de Madame Laëtizia BARBOT, de Madame Laura DO NASCIMENTO et de Madame Justine PIGGIOLI, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, aux gestionnaires du bureau de la loi, ci-après listés :

- Madame Adama DIAKHO, adjoint administratif,
- Madame Alexandra RAULT, adjoint administratif,
- Madame Ashley ASSAGOU, adjoint administratif,
- Madame Elsa RODRIGUES, adjoint administratif,
- Madame Gnima DIEME-GOUDIABY, adjoint administratif,
- Madame Inès FORMWALD, adjoint administratif,
- Madame Karine GRADEK, adjoint administratif,
- Madame Mélanie FOURN, adjoint administratif,

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 août 2023

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur